



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Travaux de sécurisation du fond du port de Quinéville

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté d'agglomération du Cotentin

Raison sociale

N° SIRET

2 0 0 0 6 7 2 0 5 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Castelein

Prénom(s)

Christèle

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
21.e)	Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement. I.O.T.A. 3.2.6.0 système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Conformément à la réglementation en vigueur, les ouvrages de Crasville à Quinéville construits antérieurement à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 1992, constituent un système d'endiguement (article R562-13 CE) et doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation initiale. Dans ce cadre une étude de dangers avec travaux a été engagée fin 2022. L'objectif étant de régulariser le système d'endiguement existant puis de remettre en état la digue du fond du port ainsi que les portes à flots qui présentaient de fortes dégradations. Cependant, au cours de cette étude, suite à une crue en février 2024 sur la Sinope, un ventail d'une porte à flot a cédé et la digue du fond du port s'est effondrée. Ces ouvrages ayant un rôle majeur dans la protection de la zone protégée existante, la CA du Cotentin a mis en œuvre en urgence des moyens de sécurisation (réparation de la porte à flot et pose d'un batardeau en big-bag en retrait du mur effondré). Afin de ne pas laisser cette situation perdurer, la CA souhaite engager des travaux visant à rétablir la protection que garantissait l'ouvrage du fond du port et à remettre en état les portes à flot. Le projet consiste à remplacer les portes à flot et à reconstruire une digue quelques mètres en retrait du mur initialement présent, mais en optant pour une digue en terre. La servitude sur laquelle passe le GR sera maintenue côté terre et la "berge" sera terrassée en pente douce entre la digue et la Sinope. L'ouvrage traversant existant sera maintenue en installant une buse à clapet et un enrochement sur ses abords afin de garantir sa pérennité.

4.2 Objectifs du projet

Des dispositifs temporaires assurent la protection contre la submersion des terrains avoisinants, à grands frais (125000 € en un an) et à grands renforts de moyens humains pour en assurer la surveillance. Le risque d'inondation menace à chaque marée de vive-eau et altère les dispositifs temporaires. Le risque augmente avec le temps qui passe (érosion, déstabilisation). Le projet actuel a pour objectif de rétablir la protection dont bénéficiait la zone avant la crue de 2024, et ce le plus rapidement possible, dans les règles de l'art, avec une maîtrise d'œuvre agréée pour ce type de travaux. Pour la digue, cette solution a été retenue dans le but de réaliser une solution de protection plus "souple", un ouvrage moins coûteux, mieux intégré à l'environnement, plus pérenne et de réduire l'énergie hydrodynamique au pied de l'ouvrage en laissant plus de place à la Sinope dans le méandre où était l'ouvrage initial. La zone protégée: l'analyse réalisée lors de la définition des système d'endiguement du Cotentin faisait l'état des enjeux suivants : Environ 35 habitants ; 3 300 m² de surface d'habitation ; Capacité d'hébergement touristique : 2 personnes ; 2 entreprises et une zone industrielle de 2600 m². Une analyse poussée des enjeux présents sur le système d'endiguement sera effectuée dans la suite de l'étude.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

-Digue: La digue sera réalisée sur la parcelle 0002 de la zone AB du plan cadastral de Quinéville. Le mur de soutènement existant est en ruine sur toute sa partie nord. Il est prévu une dépose complète du mur existant en cours de ruine. Un petit bâtiment situé sur le mur de soutènement au droit du fossé existant sera déposé. Un décapage de la zone sur 30 cm sera réalisé depuis le mur de soutènement existant jusqu'à l'emprise du futur sentier GR. L'ensemble de la terre végétale sera stockée à proximité pour être réutilisée pour la végétalisation de la nouvelle digue. La zone en aval de la future digue sera terrassée pour adoucir les pentes existantes et permettre la mise en œuvre d'une protection du pied de digue à l'aide d'enrochements.

Les matériaux de terrassements seront stockés à proximité pour être identifiés et si possible réutilisés dans le noyau de la digue. Une clé d'ancrage sera réalisée (80cm) pour permettre la stabilisation du noyau. Le canal 01 de la commune de Quinéville doit être canalisé sous la digue pour permettre la continuité hydraulique du bassin versant. Il est envisagé la mise en œuvre d'une buse béton de diamètre 600 mm sur 30 mètres linéaires. Des enrochements seront mis en œuvre dans la zone redonnée à l'estuaire. Le diamètre des enrochements sera défini en phase PRO après avoir analysé les résultats de modélisation pour connaître les vitesses s'appliquant sur l'ouvrage. Ces enrochements seront disposés en deux couches. La digue sera constituée d'un noyau en matériaux argileux étanche dans les règles de l'art, d'un grillage anti-fouisseurs et recouvert d'une couche de terre végétale. Un compactage par couche de 30 cm maximum sera réalisé. Des essais de compactage seront réalisés. Le GR223 et une noue remplaçant le fossé initialement présent seront implantés côté terre le long de l'ouvrage.

-Remplacement complet des portes à flots (portes et fixations) : Mise en œuvre de batardeaux en big-bags travée par travée, au moment de l'étiage de la Sinope et en morte-eau, (et mise en place d'un système de pompage si nécessaire). Dépose des portes par un élingage. Les fixations seront déposées/remplacées. Les portes seront préfabriquées et posées par élingage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les consignes relatives à la gestion et à l'exploitation du système d'endiguement de Quinéville ne sont pas encore formalisées. Elles s'articuleront autour de deux volets principaux : la gestion du système et son exploitation opérationnelle.

1. Gestion du système d'endiguement

La gestion comprend les actions suivantes :

- Mise à jour continue du dossier d'ouvrage : toutes les informations techniques et administratives doivent être tenues à jour.
- Tenue du registre : mise à jour régulière des événements et interventions.
- Rédaction d'un rapport de surveillance tous les six ans
- Réalisation d'une Visite Technique Approfondie (VTA) : entre chaque rapport de surveillance

2. Exploitation du système d'endiguement

L'exploitation sera assurée par la Communauté d'agglomération du Cotentin, et s'organise en trois phases selon le contexte : Période normale, période d'événement météorologique marin, situation exceptionnelle

En période normale, des visites de surveillance sont planifiées. Chaque visite, quelle que soit la période d'exploitation (normale ou perturbée), donne lieu à un compte rendu formalisé.

En cas d'événement météorologique ou de situation exceptionnelle, la communauté d'agglomération disposera : d'un dispositif de vigilance clairement défini, et d'un système d'astreinte garantissant une réactivité et un suivi efficace du système d'endiguement. Les actions engagées dans ces contextes sont également consignées, permettant de capitaliser sur l'expérience et d'ajuster les pratiques.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Autorisation au titre du R214-1 du code de l'environnement et plus particulièrement de la rubrique I.O.T.A. 3.2.6.0 Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions : -système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13.

Le projet est soumis aux dispositions de l'article R.414-19 du Code de l'Environnement et plus particulièrement au point 4° Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
digue type merlon en argile	110 m ; 1,50 m de hauteur max
terrassement	694 m ²
enrochement	532 m ²
buse	30 m
superficie globale du projet (portes à flot et digue)	3300 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

L'étude de dangers est en cours et permettra de régulariser le système existant en prenant en compte les travaux de sécurisation du fond du port de Quinéville-Lestre.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Type II
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le territoire de la commune de Quinéville. Commune soumise à la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Le projet se situe se situe sur la servitude relative aux monuments historiques : Point d'appui Stp. 18, mur anti-char et ancienne redoute - dans la zone tampon révisée du patrimoine UNESCO fortification Vauban -présente la servitude de passage des piétons sur le littoral (EL9)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de PPRN et PPRT
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à quelques mètres du site Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Environ 110 m ³ de terre végétale et d'argile seront terrassés seront remaniés, 220 m ³ de terre végétale seront nécessaires au recouvrement de la digue en argile. Le volume qui ne pourra être réemployé pour la mise en œuvre de la digue sera évacué en centre de tri.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	argile, 455 m ³
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'argile sera commandée en carrière

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui la présence des réseaux existants a bien été prise en compte, notamment au niveau du pont. Le clapet anti-retour existant sur le canal 01 de la commune de Quinéville sera réemployé sur le futur ouvrage traversant la digue (la buse de 30m).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Environ 10 m de haie (en tamaris) sera supprimée à l'extrémité Est du projet. La digue et l'espace entre la digue et le fond du port sera enherbée et cette strate sera maintenue par 2 à 3 fauches par an, ainsi l'impact sur la biodiversité environnante sera relativement faible, la faune et la flore des prairies environnantes y sera maintenue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non aucun espace maritime n'est consommé, au contraire la digue initiale retenait la berge de la Sinope en tirant une ligne droite dans le méandre. Ce projet permet de redonner quelque peu d'espace à l'extrados du méandre de la Sinope et laisser une berge s'y stabiliser, la digue étant située plus en retrait.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inondation: Par ruissellement et coulée de boue Par remontées de nappes naturelles Par submersion marine Mouvement de terrain: tassements différentiels, recul du trait de côte et de falaises, retrait gonflement des argiles (modéré), séisme (faible) Potentiel radon élevé
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le remplacement des portes à flots nécessitera la fermeture temporaire du trafic via le pont. Une déviation est possible.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	tous les travaux nécessitant des engins génèrent sincèrement du bruit : l'élingage des portes, la dépose du mur en ruine, le terrassement, la pose de l'enrochement, la pose du merlon en argile.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la dépose du mur et petit bâtiment en béton, les déchets seront déposés en centre de tri.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, l'ouvrage étant mieux intégré à son environnement du fait qu'il soit enherbé, situé le long d'une prairie, et d'une hauteur relativement faible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet évite la reconstruction d'un mur (ouvrage "dur") en lieu et place de l'ouvrage initial en retenant une solution plus "souple". En cela il prend une mesure d'évitement de potentiels effets négatifs notables en phase de travaux et en phase d'exploitation :

L'ouvrage en "dur" nécessiterait une fondation imposante et potentiellement profonde (travaux d'ampleur).

L'ouvrage de type digue en argile se veut plus durable, notamment de part sa composition en matériaux naturels (aucune utilisation de ciment ni de sable). Dans notre région, l'argile est un produit fatal de l'exploitation du sable. On réduit le temps passé dans l'estuaire en phase travaux, on évite l'utilisation de bâches plastiques, des huiles de coffrages, les adjuvants pour l'exposition à l'eau salée etc. De plus l'énergie de l'eau se dissipera sur la berge recréée, avant d'atteindre le nouveau tracé ce qui rendra l'ouvrage plus durable et donc évitera d'avoir recours à des travaux d'entretien d'ampleur.

La solution retenue permet de relativement "renaturer" une berge initialement fixée par un mur. En cas de déconstruction, ou de travaux d'entretien d'ampleur la solution "souple" générera moins de déchets

La dépose du mur existant et le terrassement de la berge est nécessaire pour sécuriser le fond du port quelque soit le type d'ouvrage mis en œuvre et générera temporairement la mise en suspension de fines. Aussi ces étapes seront réalisées à marée basse et avec un niveau du cours d'eau bas. Il en va de même pour les travaux de remplacement des portes à flots. Tous les déchets seront évacués.

La période d'exécution des travaux prévue pour ce projet est relativement courte : portes à flot : 4 jours, digue : 31 jours.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le présent projet consiste en la sécurisation par la réfection d'un ouvrage permettant la même protection que l'ouvrage initial présent depuis des décennies.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Rapport Avant-Projet AntéaGroup	<input checked="" type="checkbox"/>
2	carnet de plan AVP Antéa Group	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom LECHATREUX

Prénom Jean-René

Qualité du signataire Vice-Président

À Cherbourg-en-Cotentin

Fait le 3 / 1 / 07 / 2025



Signature du (des) demandeur(s)

